

L'APPEP tient à exprimer sa ferme opposition au projet d'arrêté sur l'évaluation des professeurs¹. Le Ministère de l'Éducation Nationale prétend réduire cette évaluation à un « entretien professionnel » « conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent ». L'arrêté exclut les inspecteurs pédagogiques du processus d'évaluation des professeurs au profit des proviseurs ou d'un autre « fonctionnaire » désigné par « l'autorité hiérarchique », qui pourrait ne pas être « le supérieur direct de l'agent »². Indépendamment d'une volonté manifeste de ralentir la progression des carrières, l'APPEP dénonce l'aveuglement qui est au principe d'une telle réforme. En parlant d'une évaluation à la mesure « des résultats professionnels obtenus par l'agent », ce projet veut mettre de son côté un bon sens de café du commerce. Le prétexte pris d'une recherche d'efficacité rend les professeurs responsables des faiblesses de l'école actuelle, transformant la question de l'échec scolaire en problème de productivité et détournant ainsi commodément des insuffisances de politiques successives. L'école est ainsi imaginée comme une entreprise ayant des « objectifs » « assignés » à « l'agent »³. Éduquer serait donc produire des résultats comme on fabrique des marchandises selon les attentes d'un commerce et les mêmes exigences de rentabilité. On veut ici des professeurs qui appliquent des recettes pour produire des élèves modelés selon la demande du « marché du travail ». Importe peu alors que les professeurs soient évalués par des inspecteurs de leur discipline à même de vérifier la qualité d'un cours, sa capacité à faire des élèves les héritiers d'un savoir d'abord nécessaire à leur humanité.

L'APPEP dénonce dans cet arrêté l'étape d'un processus extrêmement réducteur des ambitions qui devraient être celles d'une école démocratique. Ni notre société ni même le monde de l'entreprise n'y trouveront leur compte. Indirectement, ce sont particulièrement les enfants issus de familles défavorisées qui souffriront de cette exigence de rentabilité : la concurrence pour obtenir les faveurs de « l'autorité hiérarchique » incitera les professeurs à la manipulation de l'évaluation des élèves quelle que soit la réalité des progrès.

L'APPEP demande le maintien de la double notation des professeurs ainsi que le renforcement des moyens accordés aux inspections pédagogiques rendant possible un travail continu en commun avec les professeurs.

¹<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2011/11/15112011Accueil.aspx>

² Extraits de l'article 2

³ Extraits de l'article 7